

HAUTE-SOMME

« Au delà des clivages politiques, on veut un signe pour le Canal »

Stéphane Demilly et Rémi Pavvros étaient tous les deux à Albert vendredi dernier pour réclamer un signal fort et rapide du gouvernement dans le dossier Canal.

Le Canal-Seine-Nord Europe va vivre une fin d'année 2014 capitale pour la suite. C'est en effet à la fin de l'année que le gouvernement doit trancher sur le Canal pour pouvoir déposer un dossier à Bruxelles début 2015 en vu d'un financement européen.

Devant ce calendrier serré, Stéphane Demilly, député UDI de la Somme, a accueilli Rémi Pavvros, député PS du Nord et rapporteur sur le Canal. « Au delà du tourbillon médiatique du moment, des élus savent garder la tête froide et travailler ensemble. »

Élu de la majorité et de l'opposition font alors le même constat. « On passe du continu continu au continu alternatif. Il faut sortir de l'indécision et il nous faut un signe concret. On a assez perdu de temps. Ségolène Royal doit sortir du bois » L'élu du Nord va même plus loin : « Il faut le faire et maintenant. Les partenaires économiques du secteur privé ont besoin de s'organiser, il faut de la lisibilité. Plus on tarde, plus les problèmes financiers des collectivités locales vont grandir et plus il y aura de débats. »

Aujourd'hui, un frein semble rebouter le gouvernement à passer à l'action : la dette française. « Le problème d'endettement de la France pèse sur les choix, ils sont tétranisés. Il faut démontrer que ce chantier est un risque qu'il faut prendre. » Face à cela, le Canal doit donc trouver de nouveaux arguments pour terminer de



Rémi Pavvros et Stéphane Demilly ne veulent plus perdre de temps dans le dossier Canal Seine-Nord Europe.

convaincre : « Au delà des aspects sur l'emploi que tout le monde connaît, le Canal, c'est un projet qui peut être entré dans le projet de loi sur la transition énergétique. Il peut être écologique-ment responsable et agir sur notre consommation d'énergies à effet de serre. » Et pour Rémi Pavvros, le Canal Seine-Nord peut avoir un dernier avantage politique : « Cela pourrait servir de démonstration que le mariage Nord Pas-de-Calais Picardie est en marche. »

■ Arnaud Brasseur

« Assez d'hésitations, cessons de nous creuser les méninges et creusons le Canal ! »

STÉPHANE DEMILLY DÉPUTÉ UDI DE LA SOMME

AULT

La Baie de Somme s'offre dans l'assiette

La Baie de Somme est régulièrement citée comme étant l'une des plus belles baies du monde. La Baie de Somme, c'est 72km de côté, 4500ha de zones naturelles remarquables, 3000ha de réserve naturelle. La Baie de Somme c'est aussi un restaurant, Le Cise, qui propose « un fontège des papilles entre terre et mer ».

Entre terre et mer et de saison

Car en effet, on peut aller manger à proximité de la mer sans goûter au poisson. Le premier menu propose une tomate au coeur crémeux burrata artichauts en entrée et un tartare de boeuf haché au couteau, parmesan, frites maison en plat principal. Pour les fans des produits de la mer, il y a tout ce qu'il faut entre nillettes de sardines, soupe de poissons, tartare de Saumon, filet de lieu noir, saumon grillé, cabillaud poêlé.

Le second menu se propose de ne servir que des produits de saison de façon gastronomique.

Enfin, ce lieu, situé sur les falaises entre Le Tréport et Ault, propose un panorama sublime après le dessert. Sous le soleil, la Baie de Somme se dévoile, ses couleurs, ses animaux, sa flore. Bref tout ce qui fait la magie de ce lieu unique se retrouve en un seul endroit.

En mangeant des plats raffinés face à la Baie de Somme, tous les sens sont en éveil.



Une (nouvelle) année de remous pour le Canal

Stéphane Demilly résume les différents événements de l'année 2014 dans le Canal : « Tout commence le 18 février, Frédéric Cuvillier annonce que 2014 sera l'année du Canal. Le 11 avril, j'adresse un courrier au Président de la République pour souligner l'urgence du canal. Réponse trois mois plus tard qui n'écrit toujours pas que la décision est prise. Le 20 mai dernier, j'interroge Ségolène Royal, nouvelle ministre de l'éco-logie, elle me répond que le Canal coûte très cher, même s'il est tentant. En juin, accompagné de Jacques Petit (maire de Marquion), de Patrick Deguise (mairie de Noyon) et d'André Salomé (président de la communauté de communes du Pays neslois), je rencontre à Matignon le conseiller du premier ministre. Celui-ci se montre à l'écoute, volontariste et positif sur le dossier mais souligne que le dossier est lié à celui de l'écotaxe. Le 18 juillet, nous rencontrons le conseiller de François Hollande. Le message qui nous est passé est celui d'avancer de façon pragmatique sur le nouveau montage financier et sur la gouvernance. Le 26 août dernier, le remaniement voit l'arrivée d'un nouveau secrétaire d'Etat aux transports à qui j'écris aussitôt. Le 2 septembre dernier, le Journal Le Soir en Belgique, on peut lire que le bourgmestre de Tournai considérait que la France avait décidé de reporter la décision de réalisation du Canal. Depuis six mois, nous passons du chaud au froid. »

VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE

Le dispositif participatif citoyen arrive



Il y avait du monde autour de Denis Liesse, maire de Villers-Saint-Christophe, et Marc Fayette, lieutenant à la communauté de brigades de Saint-Quentin, pour la présentation du dispositif participatif citoyen.

Le village de Villers-Saint-Christophe pourrait être le prochain dans l'Aisne à entrer dans le dispositif participatif citoyen. Le maire, Denis Liesse, explique pouquoi. Le Journal de Ham : Qu'est-ce que le dispositif participatif citoyen ?

Denis Liesse : C'est une action réalisée avec la communauté de brigades de gendarmerie de Saint-Quentin. Elle vise à sensibiliser les habitants pour qu'ils soient plus attentifs et réactifs à ce qui se passe dans leur village. « Participation citoyenne » propose d'apporter une action complémentaire de proximité dans la lutte contre la délinquance aux côtés de la gendarmerie.

Le JdH : Comment cela se concrétise ?

DL : Il faut d'abord un protocole d'accord avec la gendarmerie. Ensuite, il faut créer un réseau de voisinage pour que tout soit bien cadré. Il faut plusieurs habitants dans la même rue. Le dispositif doit permettre d'alerter la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à trouver la sécurité des personnes. En clair, il faut juste bien faire attention à ce qui se passe autour de soi. On s'adresse là en priorité aux personnes qui se déplacent dans le village. Il ne faut pas juste rester chez soi et regarder par la fenêtre.

Le JdH : Quels signes peuvent être suspects et que faut-il faire si on en remarque un ?

DL : Les va et viens de voitures ou de marcheurs peuvent être remarqués par exemple. Il faut alors contacter le 17 ou le maire.

Le JdH : Avez-vous déjà eu des exemples d'actes pouvant être révélés de la sorte ?

DL : Dans notre village, il n'y a pas trop de délinquance, on est assez tranquille. Quelques cambriolages l'année dernière quand même. Cet été, des habitants du village m'ont alerté que des personnes faisaient du porte-à-porte pour vendre des calendriers. En plein mois de juillet, c'est pas courant. On a également eu notre école de vandalisée cet été. Il y a eu des voisins vigilants qui ont permis de faire avancer l'enquête de gendarmerie qui est aujourd'hui bien avancée. Mais attention, il ne s'agit pas de dénoncer untel ou untel. Tout ceci reste anonyme. On n'est pas dans la délation.

■ Arnaud Brasseur